

Bourse de collège: le dépôt des dossiers est ouvert !



Votre enfant est collégien? Vous pouvez peut-être bénéficier d'une bourse nationale de collège. Cette aide peut se cumuler avec d'autres aides comme l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Le site *Service-Public.fr* vous informe sur les démarches, les montants et les dates de versement de la bourse. **Vous avez jusqu'au 19 octobre** pour faire votre demande.

Calendrier pour la rentrée 2023-2024

Les bourses de collège sont attribuées sous conditions de ressources aux familles dont les revenus n'excèdent pas un certain plafond, défini en fonction du nombre d'enfants à charge. Cette aide est versée aux personnes assurant la charge d'un enfant inscrit au collège. Les revenus pris en compte pour en bénéficier sont ceux figurant sur l'avis d'imposition 2023 concernant les revenus de 2022. **Vous avez jusqu'au 19 octobre 2023 pour déposer votre demande.** Il est possible de faire plusieurs demandes de bourses si vous avez plusieurs enfants inscrits au collège et/ou au lycée.

Comment faire la demande ?

La demande de bourse de collège pour la rentrée 2023 se fait désormais en ligne sur le [portail Scolarité Services](#) avec votre compte EduConnect ou via FranceConnect. Pour faciliter vos démarches, consultez le [guide d'aide à la 1re connexion](#).

À noter : pour toutes questions relatives à une demande de bourse, une [plate-forme d'assistance](#) est mise à votre disposition par l'Éducation nationale.

Si malgré tout vous ne parvenez pas à déposer votre demande en ligne, nous vous invitons à prendre avec le secrétariat élèves du collège ou du lycée, nous pourrons vous communiquer un formulaire papier ou vous aider à saisir votre demande en ligne.

Montants annuels des bourses de collège :

La bourse des collèges permet d'aider les familles qui disposent de revenus modestes en réduisant les frais de cantine ou les dépenses relatives à l'achat de fournitures ou manuels scolaires. Pour l'année 2023-2024, les montants de l'aide sont de :

- **111 €** pour l'échelon 1 ;
- **312 €** pour l'échelon 2 ;

- **486 €** pour l'échelon 3.

Le versement s'effectue en 3 fois, à chaque trimestre de l'année scolaire, soit :

- fin décembre 2023 pour le 1^{er} trimestre ;
- fin mars 2024 pour le 2^e trimestre ;
- fin juin 2024 pour le 3^e trimestre.

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser			
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021			
Nombre d'enfants à charge	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
1	16 885 €	9 127 €	3 220 €
2	20 781 €	11 234 €	3 964 €
3	24 677 €	13 340 €	4 707 €
4	28 573 €	15 447 €	5 450 €
5	32 471 €	17 553 €	6 193 €
6	36 367 €	19 659 €	6 936 €
7	40 263 €	21 766 €	7 680 €
8 ou plus	44 160 €	23 872 €	8 423 €
Montant annuel de la bourse	111 €	312 €	486 €
Prime d'internat s'ajoutant à la bourse (accordée aux élèves boursiers internes en même temps que la bourse)	327€	396€	465€

La prime à l'internat est destinée à tous les élèves boursiers de collège scolarisés en internat. Elle est strictement liée au statut d'élève boursier. Elle est versée en 3 fois en même temps que la bourse. Les familles n'ont pas de dossier spécifique à remplir.

Le ministère de l'Éducation nationale met gratuitement à votre disposition sur son site internet un [simulateur de bourse](#). Il permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire grâce à une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au collège.

Dans le cas de parents vivant en concubinage, c'est le revenu du ménage qui est pris en compte. Dans le cas d'une résidence alternée, ce ne sont plus les revenus des deux parents qui sont pris en compte. Il sera tenu compte des revenus du

demandeur de la bourse, ou des revenus de son ménage recomposé, précise le ministère de l'Éducation nationale.

Les familles disposant de revenus modestes peuvent également prétendre à d'autres aides pour la scolarité comme le fonds social collégien.

À noter : lorsque l'élève est demi-pensionnaire ou pensionnaire, les frais de demi-pension et de pension sont réduits du montant de la bourse.